

Entrepreneurs de travaux : sombres perspectives pour l'emploi en 2014-2015

La CCMSA a transmis à la FNEDT les données de la population et des salariés des branches des travaux agricoles, forestiers et sylvicoles. Le secteur agricole se distingue avec un nombre d'actifs en forte hausse en 2013 alors que les perspectives d'emploi pour 2014-2015 ne sont pas bonnes.

Paris, le 4 novembre 2014 – Les activités de travaux agricoles, forestiers et ruraux représentent 109 000 actifs salariés et non-salariés contre 102 000 en 2012. « *Nous nous félicitons de cette progression du nombre d'emplois en 2013. C'est la preuve de l'intérêt et du dynamisme de nos activités. Cependant, les perspectives pour 2014-2015 sont sombres pour le travail saisonnier manuel* », déclare Gérard Napias, président de la Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires.

Plus de 50% des entreprises de travaux emploient des salariés saisonniers et permanents sur des postes de travail mécanisés et manuels. En effet, sur 21 000 entreprises, 10 932 emploient : 7372 en travaux agricoles, 3074 en travaux forestiers et 486 en travaux sylvicoles. « *Les politiques publiques doivent donc soutenir les efforts des employeurs agricoles car nous répercutons difficilement nos coûts dans les prix de nos prestations. Les clients et les donneurs d'ordre sont sous la pression de prix agricoles et à la consommation à la baisse* », affirme Gérard Napias. Ainsi, les entreprises de travaux agricoles voient fondre comme neige au soleil l'effet positif sur leurs comptes du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).

De plus, l'article 47 du projet de loi de Finances prévoit la suppression des exonérations de cotisations sociales patronales sur l'emploi agricole des activités de travaux agricoles, forestiers et ruraux. Ces exonérations seront cependant maintenues pour les exploitants agricoles. L'écart de 2 €/heure engendré par cette mesure entre un salarié saisonnier d'une entreprise de travaux agricoles (ETA) et un salarié saisonnier en exploitation agricole déstabiliserait le marché du travail saisonnier agricole.

Pour 2014, et surtout pour 2015, les entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux assureront au mieux le maintien de l'emploi. Mais le secteur des travaux agricoles, qui s'attendait aux effets de la dégradation de la trésorerie des exploitations et aux conséquences des investissements massifs en matériel agricole ces dernières années, n'avait pas envisagé la mise en place d'une mesure anti travail salarié saisonnier manuel agricole en ETA.

Relations Presse Agence FARGO RDN,

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

Fadéla Benabadji

Tél : 01 44 82 66 70

Mobile : 06 11 34 22 39

fbenabadji@agencefargordn.com

Léa Charron

Tél: 01 44 82 95 49

Mobile: 06 23 47 67 47

lcharron@agencefargordn.com

A propos de la FNEDT

La Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires (FNEDT) est l'organisation professionnelle qui rassemble les entrepreneurs de travaux agricoles, forestiers et ruraux. FNEDT regroupe 62 syndicats départementaux et 20 unions régionales. Acteurs clés de l'emploi dans le monde rural, les 21 000 entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers et leurs 109 000 salariés permanents et saisonniers réalisent des chantiers au service des exploitants agricoles et forestiers, des propriétaires et des entreprises, des collectivités locales. La FNEDT est adhérente de la CEETTAR (Confédération Européenne des Entreprises de Travaux Techniques Agricoles et Ruraux) et de l'ENFE (European Network Forest Entrepreneurs).

Le Mouvement des Entrepreneurs de Services Agricoles, Forestiers et Ruraux

Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires - 44 rue d'Alésia 75682 Paris cedex 14
Tél. : 01 53 91 44 80 - Fax : 01 53 91 44 85 - Courriel : info@e-d-t.org - Site : www.fnedt.org